

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

COMPTE RENDU SEANCE DU 05 MAI 2017

L'an deux mille sept, le 05 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

PRESENTS : MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, BROUSTET, DULUC, MOLIA, LARRUE,
MMES DURROS, DUPIOL, ROUSSELET, GALISSAIRES, DOZ, ARDOUIN,
PUJO

ABSENTS : Mr VIGNEAU procuration à Mr MOLIA
MME PANCALDI procuration à Mr DUPIOL
Mr DAUDON procuration à Mr DULUC
Mme DUPART, Mr LEGLISE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Pour 14 + 3

Mme DOZ est nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2017.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), votées par le Conseil Départemental en séance plénière.

La réunion cantonale présidée par le Conseiller Départemental du Canton a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 26 567 Euros 48 (29 056 € moins la part du Collège de 2 488.52 €)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de réaliser en 2017 les opérations suivantes :

Travaux d'équipements : pour un montant de 86 717 Euros H.T soit 104 060 € 40 TTC financés par :

Conseil Général (FDAEC)	26 567 € 48
Commune (Autofinancement)	77 492 € 92 TTC

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 26 567 € 48 au titre du FDAEC 2017
- d'assurer le financement complémentaire sur fonds propres

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL « NOUVELLE AQUITAINE » POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser d'importants travaux de restauration de l'église à savoir, réhabilitation totale de la couverture, traitement des remontées d'humidité, reprise des parements intérieurs ...

Monsieur le Maire rappelle que l'église édifiée sur le mode gothique à la charnière du Moyen Age et de la Renaissance, a connu une restructuration significative durant le XIX siècle, avec l'adjonction de collatéraux et la construction d'une nouvelle façade avec clocher.

Monsieur le Maire souligne que l'église a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté en date du 21 Décembre 1925.

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Régional subventionne ces travaux à hauteur de 20 %

Vu l'importance des travaux et de l'investissement que cela représente, il est décidé de réaliser la restauration de l'église en plusieurs tranches.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil régional pour la réhabilitation de de l'église et à signer tous les documents s'y référant
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux + honoraires	88 996 € 22 H.T. soit 106 795 € 46 TTC
Financés par	
ETAT (DRAC) 15 %	13 349 € 43
REGION 20 %	17 799 € 24
CONSEIL DEPARTEMENTAL (25% x CDS) 22.5 %	20 024 € 15
Autofinancement	55 622 € 64

OBJET : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser en agglomération un aménagement de sécurité sur la route départementale n°220 E2 traversant le centre du village.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde pour obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux sur cet axe routier.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention avec le Conseil Départemental de la Gironde pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité sur la route départementale RD 220 E 2 et ce en agglomération

OBJET : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORDEAUX ET DU SUD OUEST

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux articles L 211-22 et L 211-24 du Code rural, la commune a obligation de disposer d'une fourrière pour les animaux errants.

N'ayant pas de terrain susceptible d'accueillir une fourrière, Monsieur le Maire estime qu'il convient de confier cette mission à un organisme compétent.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de prise en charge des animaux avec la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest

INFORMATIONS DIVERSES

1°) MARCHES PUBLICS

Les annonces des marchés suivants :

- Travaux trottoirs
- Passerelle église
- Aménagement paysagers terrain DE GROC

Ont été publiés sur le SUD OUEST ET sur le REPUBLICAIN.

La date limite de remise des offres est fixée au Vendredi 12 Mai 2017 à 12 heures.

La date de la commission des marchés publics pour procéder à l'ouverture des plis est fixée au Vendredi 12 Mai 2017 à 14 heures 30.

2°) AMENAGEMENT TERRAIN DE GROC

Après avoir pris contact avec le SAGE en charge du bassin du CIRON sur l'aménagement paysager du bord de la Hure, il a été acté :

- Le Technicien du SAGE prendra en charge les frais relatifs à l'abattage, le débardage de certains arbres
- En collaboration avec le secrétariat, un dossier de subvention sera monté très prochainement auprès de l'Agence Adour Garonne pour le financement de l'espace paysager. Le classement de cette zone en zone naturelle sensible nous permettrait d'obtenir également une subvention du Département de la Gironde. Préalablement au dossier, un inventaire de la faune sera réalisé par une technicienne du SAGE
- Le SAGE du CIRON prendra à sa charge après la réalisation des travaux d'aménagement paysager, l'entretien futur de cet espace en utilisant les services de Mr Jean-Pierre DENIS

3°) TRAVAUX EGLISE

L'Institut en charge de la réalisation des fouilles archéologiques préventives devrait intervenir dans le courant de la mi mai.

4°) ACTE CESSION RESIDENCE LES SYCOMORES

Le Conservatoire des hypothèques de Bordeaux III nous a adressé l'acte de cession de la résidence les sycomores du CCAS à la Commune dûment publié.

Il sera nécessaire de procéder prochainement aux écritures comptables pour transférer le bâtiment dans l'actif de la commune, ainsi que les cautions.

5°) MAISON DE SERVICES AU PUBLICS

La Préfecture nous a notifié l'accord d'une subvention du fonds inter opérateur d'un montant de 13 238 € pour le fonctionnement de la Maison de Services au Public au titre de l'année 2016.

Pour mémoire, la commune avait reçu la même somme de la part de l'ETAT pour 2016.

6°) MAISON DE SERVICES AU PUBLIC / ATELIER TECHNIQUE RECHERCHE EMPLOI

En collaboration, avec les services de la Maison Départementale de Solidarité et d'Insertion des ateliers de techniques de recherche d'emploi ont été animés sur trois séances.

7°) FORMATION PERSONNEL

Mr LABADAN et Mr BOUTHIER suivront une formation d'utilisation d'une tronçonneuse en sécurité auprès du Centre Forestier de BAZAS. Ce stage durera 3 jours. Son coût est de 1 050 € TTC

8°) ELECTIONS

Mr DUFRANC nous adressé une invitation pour assister à la réunion qu'il organise le 09 Mai à 17 heures, salle de conférence.

9°) POLICE MUNICIPALE

Les démarches ont été entreprises auprès des services de la Préfecture pour réactiver la régie de la Police Municipale. Le Préfet doit prendre un arrêté prochainement pour procéder à la nomination de Mr REDONDO comme régisseur.

Un contact a été pris avec les services de la Police Municipale de Bazas pour voir le fonctionnement de leur régie et notamment de la mise en place des PV électronique

10°) ATELIER FORM EQUILIBRE

Le pôle senior de la CDC du Sud Gironde souhaite mettre en place un atelier FORM EQUILIBRE pour des actions de prévention

11°) SALON DU ROMAN POLICIER

Le salon du roman policier « Du sang sur la page » aura lieu du 29 mai au 02 juin. Près de 1400 élèves (63 classes) seront accueillis pendant cette manifestation.

Dozhaïne 22 Mai 2017
